

Les salariés victimes d'accidents de trajet professionnel en 2019

Une plus grande exposition des femmes

En France, en 2019, parmi les salariés affiliés au régime général ou à la mutualité sociale agricole, 101 000 accidents de trajet professionnel avec au moins un jour d'arrêt sont recensés, soit 54 pour 10 000 emplois en équivalent temps plein. La même année, 7 200 accidents de trajet donnent lieu à la reconnaissance d'une incapacité permanente partielle et 297 sont mortels.

Les femmes sont plus touchées par les accidents de trajet professionnel, de même que les salariés les plus jeunes et ceux travaillant dans le secteur social et médico-social. Les accidents de trajets sont plus fréquents le matin et en hiver. Ils sont aussi plus répandus dans les zones densément peuplées, notamment en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Île-de-France.

En France, en 2019, parmi les salariés affiliés au régime général ou à la mutualité sociale agricole, 101 000 accidents de trajet professionnel, avec au moins un jour d'arrêt, sont recensés ([encadré A en ligne](#), tableau 1). Cela représente 54 accidents de trajet pour 10 000 emplois en équivalent temps plein (ETP). 7 200 sont des accidents graves, au sens où ils donnent lieu à la reconnaissance d'une incapacité permanente partielle (soit 3,7 accidents de trajet graves pour 10 000 emplois ETP). 297 accidents sont mortels. Durant les années suivantes, l'évolution de la sinistralité est notamment affectée par des facteurs liés aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 sur le marché du travail ([encadré 1](#)).

Les accidents de trajet professionnel plus fréquents parmi les femmes

Les femmes sont plus fréquemment victimes d'accidents de trajet que les hommes (67 accidents pour 10 000 emplois en ETP, contre 43 pour les hommes, tableau 1). Les femmes

TABLEAU 1 | Accidents de trajet professionnel selon le sexe en 2019

	Femmes	Hommes	Ensemble
Accidents de trajet	54 800	46 200	101 000
<i>pour 10 000 emplois ETP*</i>	67,3	43,3	53,6
Accidents de trajet graves	3 700	3 500	7 200
<i>pour 10 000 emplois ETP*</i>	4,3	3,2	3,7
<i>proportion parmi les accidents de trajet (%)</i>	6,7	7,7	7,1
Accidents de trajet mortels	54	243	297

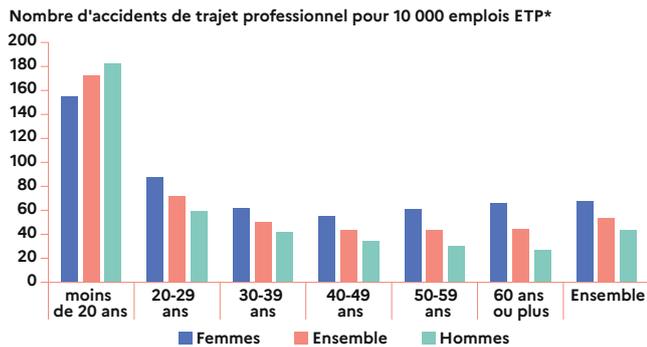
*ETP: équivalent temps plein.

Lecture: en France, en 2019, 101 000 accidents de trajet professionnel avec au moins un jour d'arrêt concernent des salariés affiliés au régime général ou à la mutualité sociale agricole, ce qui représente 53,6 accidents pour 10 000 emplois ETP. 7 200 accidents de trajet, soit 7 % de l'ensemble, sont des accidents graves, c'est-à-dire donnant lieu à la reconnaissance d'une incapacité permanente partielle; cela représente 3,7 accidents graves pour 10 000 ETP. Champ: France (hors Mayotte), salariés affiliés au régime général ou à la mutualité sociale agricole.

Sources: Cnam, CCMSA, (accidents de trajet); Insee, Base Tous salariés (ETP); calculs Dares.

occupent plus fréquemment des emplois à temps partiel, caractérisés par des horaires plus souvent morcelés pouvant impliquer une multiplication des trajets notamment entre domicile et lieu de travail. Ainsi, elles sont surreprésentées dans certains secteurs où l'activité à temps partiel est très fréquente comme les activités de nettoyage, la santé et l'action sociale, l'hébergement et la restauration, ainsi que l'éducation [1]. Par ailleurs, une analyse portant sur les temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail montre que les femmes effectuent des trajets domicile-travail en moyenne moins longs mais avec davantage de détours, pour déposer un enfant, aller le chercher, faire des courses, etc. [2]. Elle souligne aussi que les personnes, plus souvent des femmes, « qui ont quotidiennement une coupure importante entre deux périodes de travail font plus de trajets que les autres : 69 % d'entre elles effectuent deux allers-retours ou plus par jour travaillé » contre 29 % de l'ensemble des actifs occupés.

GRAPHIQUE 1 | Fréquence des accidents de trajet professionnel selon l'âge et le sexe en 2019



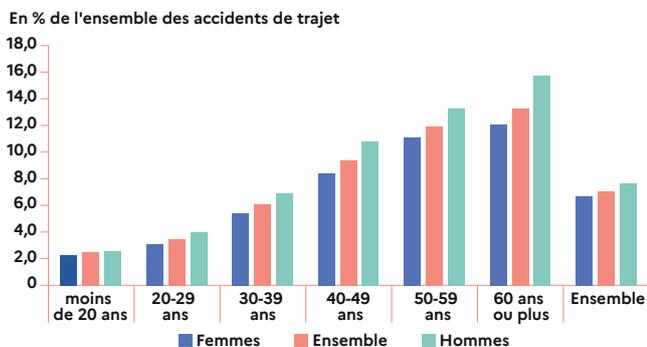
* ETP: équivalent temps plein.

Lecture: en France, en 2019, parmi les hommes salariés de moins de 20 ans, il y a 182,5 accidents de trajet professionnel pour 10000 emplois ETP.

Champ: France (hors Mayotte), salariés affiliés au régime général ou à la mutualité sociale agricole.

Sources: Cnam, CCMSA, (accidents de trajet); Insee, Base Tous salariés (ETP); calculs Dares.

GRAPHIQUE 2 | Proportion d'accidents de trajet professionnel graves selon l'âge et le sexe en 2019



Lecture: en France, en 2019, 2,6% des accidents de trajet professionnel concernant les hommes salariés de moins de 20 ans sont des accidents graves, c'est-à-dire entraînant la reconnaissance d'une incapacité partielle permanente.

Champ: France (hors Mayotte), salariés affiliés au régime général ou à la mutualité sociale agricole.

Sources: Cnam, CCMSA, (accidents de trajet); calculs Dares.

Des accidents de trajet professionnel plus fréquents chez les jeunes et plus graves chez les seniors

Les jeunes de moins de 20 ans sont très fortement touchés par les accidents de trajet professionnel (173 accidents pour 10 000 emplois en ETP, graphique 1). La fréquence des accidents diminue drastiquement pour les tranches d'âge immédiatement supérieures, pour ensuite se stabiliser au-delà de 40 ans, autour de 44 accidents pour 10 000 emplois en ETP. Femmes et hommes sont toutefois concernés dans des ampleurs distinctes. Parmi les moins de 20 ans, la fréquence des accidents de trajet est un peu plus élevée pour les hommes, mais c'est l'inverse ensuite. Elle décroît continûment avec l'âge pour les hommes, alors qu'elle augmente légèrement après 50 ans pour les femmes.

Si les jeunes ont davantage d'accidents de trajet professionnel, ces derniers sont moins souvent graves que pour leurs aînés. La proportion d'accidents graves croît nettement avec

l'âge, passant de moins de 3% pour les moins de 20 ans, à 13% pour les 60 ans ou plus (graphique 2). Comme les accidents sont très fréquents parmi les jeunes hommes, même s'ils sont moins graves, le taux de fréquence des accidents graves le plus élevé, chez les hommes, revient aux moins de 20 ans (4,6 pour 10 000 emplois en ETP); pour les femmes, le taux le plus élevé concerne les 60 ans et plus (7,3 pour 10 000 emplois en ETP) ([graphique A en ligne](#)). Avec l'âge, la fragilité physique augmente, ce qui peut entraîner des séquelles plus importantes. De plus, les troubles de la vision ou de l'audition, facteurs potentiels d'accidents graves lors de la conduite d'un véhicule, sont plus fréquents chez les personnes âgées. Ces dernières sont aussi très souvent victimes de chutes de plain-pied, qui sont la deuxième cause des accidents de trajet [3].

Des accidents de trajet professionnel plus fréquents dans le secteur médico-social

Le secteur de l'hébergement médico-social et social et de l'action sociale sans hébergement est celui où la fréquence des accidents de trajet professionnel est la plus élevée, avec 102 accidents pour 10 000 emplois en ETP (tableau 2 et [tableau A en ligne](#)). Cela s'explique sans doute par une proportion importante d'emplois à temps partiel, avec des horaires fragmentés, notamment pour les aides à domicile et aides ménagères, professions répandues dans ce secteur d'activité. La fréquence des accidents de trajet est aussi très élevée dans l'hébergement et la restauration (82 accidents pour 10 000 emplois en ETP), autre secteur où le morcellement des journées de travail est courant. Les accidents de trajet sont également répandus dans les activités de services administratifs et de soutien (75 pour 10 000 emplois en ETP), qui incluent notamment l'intérim, dans l'administration publique (hors fonctionnaires) (70), dans les autres activités et service (63) et dans les activités pour la santé humaine (62).

Presque quatre accidents de trajet professionnel sur dix entre 7 et 10 heures du matin

Le lundi et le mardi sont les deux jours de la semaine au cours desquels surviennent le plus d'accidents de trajet professionnel, suivis de près par le jeudi, puis le mercredi ([graphique B en ligne](#)). Le vendredi se démarque davantage, avec un moindre nombre d'accidents. Par ailleurs, peu d'accidents sont enregistrés durant le week-end.

Les accidents de trajet interviennent plus souvent le matin, surtout entre 7 heures et 10 heures: cette plage horaire concentre à elle seule 38,3% des accidents de trajet (graphique 3). Un grand nombre de personnes se rendent au travail au même moment le matin, générant ainsi une densité de trafic plus élevée: 54% des salariés débutent leur journée de travail entre 7 heures 30 et 9 heures [4]. En revanche, le soir, la dispersion horaire des accidents est plus importante, même s'il existe un pic entre 17 heures et 19 heures. Les horaires de fin de journée varient davantage d'un salarié à l'autre que ceux du début de journée: seulement 43% des

TABLEAU 2 | Les 15 secteurs d'activité où les accidents de trajet professionnel sont les plus fréquents en 2019

Secteur d'activité	Accidents de trajet		Accidents de trajet graves	
	Nombre pour 10000 emplois ETP*	Nombre pour 10000 emplois ETP*	Proportion (en % des accidents de trajet)	
QB - Hébergement médico-social & social et action sociale sans hébergement	101,6	5,8	5,7	
IZ - Hébergement et restauration	81,6	5,0	6,1	
NZ - Activités de services administratifs et de soutien	75,0	5,4	7,2	
OZ - Administration publique	69,9	4,3	6,1	
SZ - Autres activités de services	62,7	4,3	6,9	
QA - Activités pour la santé humaine	62,1	4,3	6,9	
GZ - Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	54,7	3,4	6,2	
KZ - Activités financières et d'assurance	50,4	3,9	7,7	
CA - Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	50,2	2,7	5,4	
LZ - Activités immobilières	47,0	2,9	6,2	
CB - Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	46,9	3,9	8,2	
HZ - Transports et entreposage	45,8	3,7	8,1	
RZ - Arts, spectacles et activités récréatives	45,1	2,9	6,5	
JC - Activités informatiques et services d'information	42,7	2,5	5,8	
EZ - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	39,6	3,7	9,3	
Ensemble	53,6	3,7	7,1	

*ETP: équivalent temps plein.

Lecture: en France, en 2019, dans le secteur regroupant l'hébergement médico-social et social et l'action sociale sans hébergement, 101,6 accidents de trajet professionnel sont recensés en moyenne pour 10000 emplois ETP. 5,7% de ces accidents sont graves, c'est-à-dire entraînant la reconnaissance d'une incapacité partielle permanente, soit 5,8 accidents graves pour 10 000 ETP.

Champ: France (hors Mayotte), salariés affiliés au régime général ou à la mutualité sociale agricole.

Sources: Cnam, CCMSA (accidents de trajet); Insee, Base Tous salariés (ETP); calculs Dares.

salariés terminent leur journée de travail entre 17 heures et 18 heures 30. Il existe aussi un pic d'accidents de trajet autour de la pause méridienne, mais il est moins prononcé.

Plus d'accidents de trajet professionnel en automne et en hiver

Les accidents de trajet professionnel surviennent plus fréquemment en automne et en hiver (27 % des accidents de trajet dans les deux cas), qu'au printemps (22 %) et en été (24 %) ([graphique C en ligne](#)). Le mois de janvier concentre 12% des accidents de trajet, soit deux fois plus que le mois d'août (6 %) : cela tient notamment aux variations saisonnières d'activité, mais aussi aux conditions météorologiques qui peuvent accroître les risques d'accidents de la route, en particulier durant les mois d'hiver.

TABLEAU 3 | Accidents de trajet professionnel en 2019 selon la densité du peuplement*

Nombre d'accidents de trajet professionnel pour 10 000 emplois ETP**

	Accidents de trajet	Accidents de trajet graves
Grands centres urbains	61,6	4,2
Centres urbains intermédiaires	49,8	3,5
Petites villes	44,0	2,7
Ceintures urbaines	47,8	3,3
Bourgs ruraux	42,2	2,8
Rural à habitat dispersé	39,6	3,3
Rural à habitat très dispersé	37,2	3,8

* Grille de densité de l'Insee appliquée à la commune du lieu de travail.

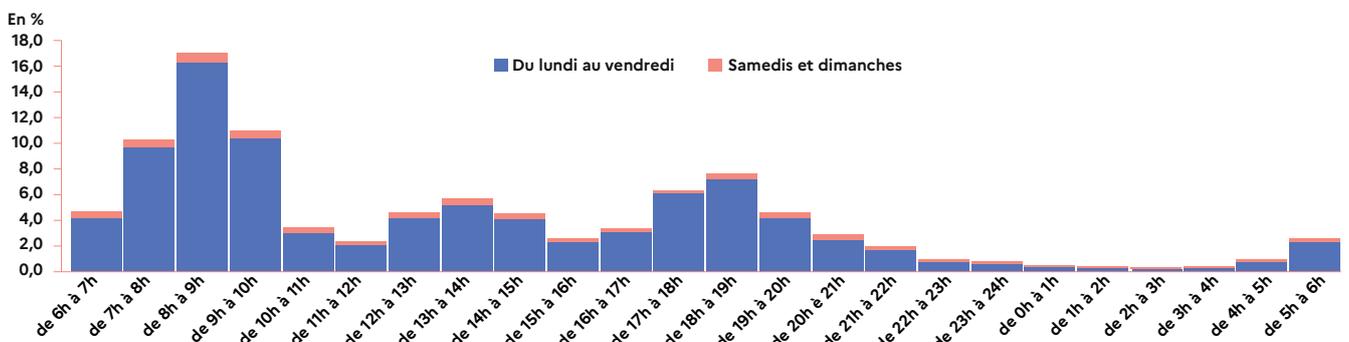
** ETP: équivalent temps plein.

Lecture: en France, en 2019, il y a dans les grands centres urbains 61,6 accidents de trajet professionnel pour 10 000 ETP.

Champ: France (hors Mayotte), salariés affiliés au régime général ou à la mutualité sociale agricole.

Sources: Cnam, CCMSA, (accidents de trajet); Insee, Base Tous salariés (ETP); calculs Dares.

GRAPHIQUE 3 | Répartition des accidents de trajet professionnel en 2019, par heure de survenue*



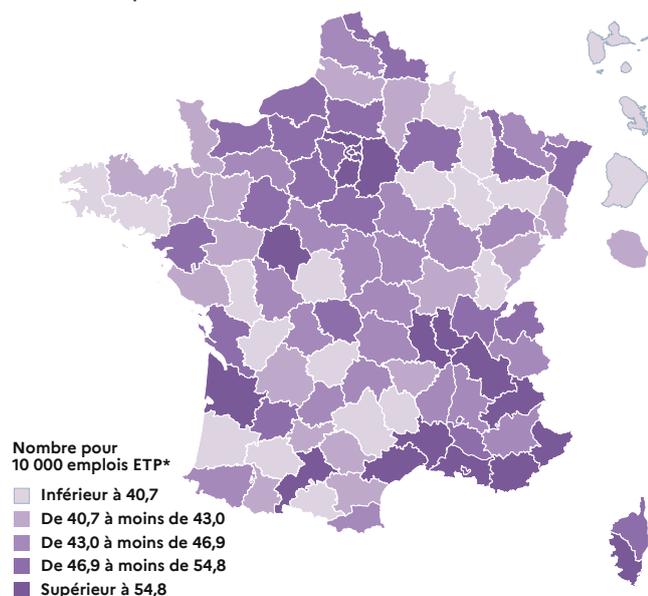
* Lorsqu'elle est connue, l'heure n'étant pas renseignée pour 28% des accidents de trajet.

Lecture: en France, en 2019, 16,3% des accidents de trajet professionnel surviennent en moyenne entre 8 heures et 9 heures un jour de semaine.

Champ: France (hors Mayotte), salariés affiliés au régime général ou à la mutualité sociale agricole.

Sources: Cnam, CCMSA (accidents de trajet); calculs Dares.

CARTE | Fréquence des accidents de trajet professionnel en 2019 selon le département



* ETP: équivalent temps plein.

Lecture: en France, en 2019, dans l'Ain, il y a 49,8 accidents de trajet professionnel pour 10 000 emplois ETP. Pour la fréquence des accidents de trajet professionnel graves par département, voir [Carte A en ligne](#).

Champ: France (hors Mayotte), salariés affiliés au régime général ou à la mutualité sociale agricole.

Sources: Cnam, CCMSA, (accidents de trajet); Insee, Base Tous salariés (ETP); calculs Dares.

Des accidents de trajet professionnel plus fréquents en Provence-Alpes Côte-d'Azur

Les départements où les accidents de trajet professionnel sont les plus fréquents, avec plus de 70 accidents pour 10 000 emplois en ETP en 2019, sont les Bouches-du-Rhône (85 pour

ENCADRÉ 1 • L'évolution récente des accidents de trajet professionnel

Cette étude présente les principales caractéristiques structurelles des accidents de trajet professionnel et leurs victimes (selon le sexe, l'âge, le secteur d'activité, etc.) en 2019, c'est-à-dire avant la crise sanitaire. L'évolution de la sinistralité durant les années qui suivent est sensiblement affectée par des facteurs directement liés aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 sur le marché du travail. Sur un champ légèrement distinct de celui de la présente étude, le dernier rapport annuel de l'Assurance Maladie - Risques professionnels [3], publié en décembre 2023, faisait ainsi état de 98 900 accidents de trajets reconnus en 1^{er} règlement en 2019. Le nombre chute de près de 20 %, à 79 400, en 2020, puis remonte partiellement, de 12 %, à 89 300 en 2021. Ces variations reflètent en partie la contraction de l'activité, ainsi que le recours accru au télétravail durant cette période par rapport à l'avant-crise sanitaire, limitant de fait le nombre de trajets domicile-travail. En 2022, le même rapport dénombre 89 500 accidents de trajet reconnus en 1^{er} règlement mais indique que les données de sinistralité relatives à cette année semblent sous-estimées pour rendre compte des expositions réelles aux risques et de leurs évolutions et qu'une recherche approfondie est menée autour des déclarations « incomplètes » (c'est-à-dire sans certificat médical initial ou sans déclaration d'accident).

10 000 ETP), les Alpes-Maritimes (80), le Var (74) et la Corse du Sud (73) (carte). Plus généralement, les accidents de trajets sont plus fréquents dans les zones les plus densément peuplées (tableau 3). Cela explique en partie la plus grande fréquence d'accidents de trajet observée en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Île-de-France, mais aussi dans des départements comme le Rhône (où se trouve la métropole de Lyon), la Gironde (Bordeaux), la Haute-Garonne (Toulouse) ou encore l'Isère (Grenoble). ●

Mariama Diouf (Dares)

Pour en savoir plus

[1] Fiche Temps partiel, *Insee Références* [Emploi, chômage, revenus du travail](#), édition 2020, Insee.

[2] Zilloniz S. (2015), [Les temps de déplacement entre domicile et travail](#), *Dares Analyses* n° 81, novembre.

[3] [Rapport annuel 2022 de l'Assurance maladie – Risques professionnels](#)

[4] Dares (2023), [35 ans d'évolution des conditions de travail](#), datavisualisation, novembre.

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaire de rédaction
Thomas Cayet

Maquettistes
Christophe Chauvin, Valérie Olivier

Mise en page
Dares, ministère du Travail,
de la Santé et des Solidarités

Réponses à la demande
dares.travail-emploi.gouv.fr/contact

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

ISSN 2267 - 4756

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

STATISTIQUE
PUBLIQUE